



# Conseil de Communauté

## Délibération n°142021

Jeudi 11 février 2021 – 16h00

[www.paysdelunel.fr](http://www.paysdelunel.fr)

L'an deux mille vingt un et le 11 février à 16 heures, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

**Présents :** MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Pierre SOUJOL, Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, MM. Pascal CHABERT, Jean-Pierre BERTHET, Mme Sylvie THOMAS, M. Laurent GRASSET, Mme Nouria DERDOUR, MM. Nouredine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Hervé DIEULEFES, Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Mmes Martine DUBAYLE-CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

**Absents Représentés :** Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, Mme Véronique MICHEL représentée par Stéphane DALLE, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN représentée par Laurent GRASSET, Mme Viviane BONFILS représentée par Paulette GOUGEON, M. Michel GALKA représenté par Jean-Pierre BERTHET, Mme Marie PAPAIX représentée par Paulette GOUGEON, Mme Annabelle DALLE représentée par Stéphane ALIBERT, M. Michel CRECHET représenté par Jean-Pierre BERTHET, Mme Isabelle AUTIER représentée par Cyril BARBATO, Mme Marie PELLET LAPORTE représentée par Fabrice FENOY, Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par David COULOMB, M. Florian TEMPIER représenté par Patrice SPEZIALE, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, Mme Joëlle RUIVO représentée par Hervé DIEULEFES et M. Pierre GRISELIN représenté par Jérôme BOISSON.

**Absent excusé :** M. Stéphane ALIBERT.

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

---

**Objet : Médiathèque intercommunale : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

**Madame Isabelle De Montgolfier, Vice-présidente déléguée à la médiathèque,** rappelle que le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) a pour objectif de susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, de mettre à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle éducatif. Il s'agit de mettre en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants. Dans ce cadre, il est proposé de mettre en place, au niveau de la Médiathèque intercommunale et du réseau des bibliothèques, 2 actions en lien avec la parentalité, qui s'inscrivent dans un projet global autour de l'écriture créative prévu au second semestre 2021.

**Action 1 : Raconte-moi, ateliers de création de livres d'histoires illustrées par des enfants et leurs parents**

Les ateliers collectifs de création de livres d'histoires illustrées seront conduits par Anne Even, auteure, artiste et psychomotricienne. Ils permettront de nouer une complicité sur des souvenirs partagés, de libérer la parole et la créativité de l'enfant, à travers le récit de chaque parent d'un souvenir issu de la mémoire familiale. L'enfant utilisera ce récit pour imaginer une histoire qui deviendra « objet livre », en utilisant l'expression écrite et dessinée.

Chaque famille créera son livre illustré, l'ensemble des productions seront lues et exposées à la médiathèque. Elles seront imprimées pour que chaque enfant puisse emporter son livre à la maison.

Seize séances de 2 heures sont prévues à la médiathèque intercommunale, dont 8 pour les 6-9 ans et 8 pour les 9-12 ans, avec leurs parents. Une douzaine de familles pourront y participer.

### Action 2 : Atelier d'écriture du scénario d'un jeu de rôle par des adolescents et leurs parents

Cet atelier a pour but la création et la réalisation du scénario d'un jeu de rôle commun entre des adolescents et leurs parents, sous la conduite de deux animateurs de l'association « Le manoir du crime », créateurs et éditeurs de jeux de rôles. Cette action s'appuie sur des valeurs d'écoute mutuelle et de tolérance, en travaillant la confrontation d'idées différentes et leur mise en commun pour construire ensemble, parents et enfants, un projet abouti.

A l'issue des ateliers, parents et enfants joueront ensemble au jeu qu'ils ont créé.

Le projet se déroule sur 5 demi-journées pendant une période de vacances scolaires (période pressentie : les vacances de la Toussaint 2021), et vise une dizaine de préadolescents et adolescents, de 11 à 17 ans, avec leurs parents, répartis en 2 groupes.

#### Tableau de financement :

Actions	Dépenses	Recettes	Financement sollicité au REAAP	Financement et prestations CCPL	TOTAL
16 séances ateliers de création de livres d'histoires illustrées	2 800,00 €	2 800,00 €	2 300,00 €	500,00 €	2 800,00 €
Ecriture du scénario d'un jeu de rôle par un groupe d'adolescents et leurs parents	1 300,00 €	1 300,00 €	1 000,00 €	300,00 €	1 300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 100,00 €</b>	<b>4 100,00 €</b>	<b>3 300,00 €</b>	<b>800,00 €</b>	<b>4 100,00 €</b>

Dans le cadre de la mise en place de ces 2 projets, il est proposé que la Communauté de Communes du Pays de Lunel sollicite une aide de la CAF à hauteur de 3 300 €.

**Monsieur le Président** demande au conseil de se prononcer.

Oui l'exposé de **Madame la Vice-présidente** et après en avoir délibéré, le conseil l'unanimité :

**APPROUVE** la mise en place des 2 projets et le plan de financement exposés ci-dessus,

**APPROUVE** la demande de subvention auprès de la CAF pour un montant de 3 300 €,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget, aux articles et chapitres prévus à cet effet,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture le 18.02.21

Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME



Pierre SOUJOL

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Communauté de Communes du Pays de Lunel**  
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex